



Donnez vie à vos projets

ACTÉPARGNE2

Contrat d'assurance vie multisupport

La France Mutualiste
Épargne - Retraite
Groupe malakoff humanis

UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE POUR CONCRÉTISER VOS PROJETS

Que vous souhaitiez acheter votre premier logement, anticiper les besoins de vos enfants, préparer votre retraite ou encore transmettre votre patrimoine, Actépargne2 s'adapte à chaque étape de votre vie.

Ce contrat d'assurance vie multisupport est proposé par La France Mutualiste, mutuelle d'épargne du groupe Malakoff Humanis.

Depuis plus de 130 ans, La France Mutualiste aide les Français à épargner pour réaliser leurs projets. Avec Actépargne2, vous disposez d'une solution simple et flexible pour faire grandir votre épargne. Vous épargnez à votre propre rythme, en fonction de vos objectifs et de votre situation financière.



Ces distinctions sont valables un an et ont été attribuées par les publications citées selon leurs propres critères.

Choisissez la gestion adaptée à vos besoins

GESTION **LIBRE** : C'EST VOUS QUI PILOTEZ !

Vous suivez l'évolution de votre épargne et arbitrez vos placements. Vous choisissez librement entre un fonds en euros sécurisé, performant et responsable et une gamme d'unités de compte (UC) sélectionnées par nos experts. Notre offre diversifiée vous permet d'investir auprès de nombreuses sociétés de gestion et selon plusieurs critères : géographique, thématique, expertise, ESG (environnement, social et gouvernance).

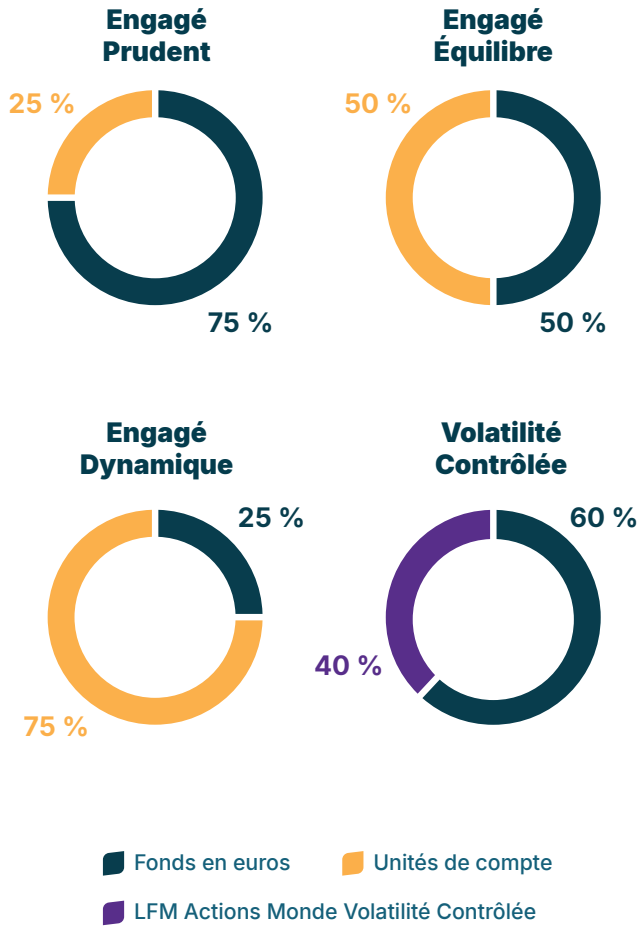
Comment optimiser la gestion de votre épargne ?
En gestion libre, vous avez le choix entre deux options gratuites.

Dynamisation des plus-values :
les plus-values constatées sur le fonds en euros sont automatiquement transférées vers des supports en unités de compte (UC). Les UC offrent un rendement plus élevé mais sont plus risquées.

Sécurisation progressive selon la durée restante :
votre épargne est progressivement sécurisée vers le fonds en euros, à l'approche de la date que vous aurez fixée.

GESTION **PROFILÉE** : ON S'OCCUPE DE TOUT !

Nous gérons pour vous votre épargne. En fonction de vos objectifs et de votre durée de placement, nous déterminerons parmi quatre profils de gestion celui qui vous convient le mieux.



Votre épargne peut avoir un impact positif sur la planète et la société.
Avec les profils Engagé Prudent, Engagé Équilibre et Engagé Dynamique, votre épargne soutient des projets durables. Leurs unités de compte sont 100 % labellisées: ISR (Investissement socialement responsable), Greenfin, Finansol ou Towards Sustainability.

Vous souhaitez sécuriser votre épargne ?
L'option « Arbitrage de sécurisation par âge » est disponible pour les profils Engagé Prudent, Engagé Équilibre et Volatilité contrôlée. Cette option sécurise progressivement votre épargne en la transférant vers le fonds en euros, selon votre âge.

La valeur des unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant des marchés financiers. L'investissement en unités de compte comporte un risque de perte en capital.

Bénéficiez d'une fiscalité avantageuse

EN CAS DE RACHAT

Vous pouvez récupérer votre argent à tout moment via un rachat (total, partiel ou programmé). L'épargne rachetée ne fera alors plus partie de votre contrat. Vous serez imposé sur les gains réalisés. L'impôt dépend du montant de vos versements et de l'ancienneté du contrat.

ET EN ⊕

Si vous attendez au moins 8 ans après l'ouverture de votre contrat pour faire un rachat, vous bénéficierez d'une fiscalité avantageuse.

FISCALITÉ EN CAS DE RACHAT

Ancienneté du contrat	Moins de 8 ans	8 ans et plus	
Total des versements	Tous les versements	Jusqu'à 150 000 € de versements	Au-delà de 150 000 € de versements
Impôt sur les gains	IR ou PFU de 12,8 % (+17,2 % de prélèvements sociaux)	IR ou PFU de 7,5 % (+17,2 % de prélèvements sociaux)	IR ou PFU de 12,8 % (+17,2 % de prélèvements sociaux)

IR : impôt sur le revenu
PFU : prélèvement forfaitaire unique

Abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple marié ou pacsé.

La fiscalité est donnée à titre indicatif et est susceptible d'évoluer.

Vous avez un besoin temporaire de liquidités ?
Vous pouvez demander une avance, qui fonctionne comme un prêt. Elle doit être remboursée avec un taux d'intérêt défini selon les conditions de votre contrat. La somme avancée n'est pas imposable et continue de générer des gains.

EN CAS DE TRANSMISSION

En cas de décès, votre capital est transmis aux personnes de votre choix dans des conditions fiscales avantageuses. Pour cela, il est essentiel de remplir une clause bénéficiaire en amont. Cette clause peut être modifiée à tout moment.

Comment protéger votre épargne des aléas de la vie ?
Votre épargne est protégée par une garantie plancher. Si vous décédez avant 75 ans et qu'une perte financière est constatée, vos bénéficiaires recevront la somme de vos versements dans la limite de 152 500 €.

Optimisez votre épargne

3 atouts pour faire grandir votre épargne

01.

UN FONDS EN EUROS ENGAGÉ POUR VOTRE ÉPARGNE

3,50 % **Taux de rendement du fonds en euros en 2025.**

Ce taux prend en compte les frais de gestion du contrat mais n'inclut pas les prélèvements sociaux et fiscaux. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements à venir.

En plus d'être performant, notre fonds en euros est en accord avec les enjeux de développement durable. Nous finançons des projets utiles à la société, respectueux de l'environnement et qui favorisent le bien-être des populations. Pour cela, nous sélectionnons avec soin les actifs financiers qui le composent : actions, immobilier, obligations, produits monétaires et actifs diversifiés.

Le fonds en euros, qu'est-ce que c'est ?
Le fonds en euros est un type de support d'investissement utilisé dans les contrats d'assurance vie et les plans d'épargne retraite.

Il offre une garantie en capital, c'est-à-dire que l'argent investi ne peut pas diminuer (hors frais de gestion du contrat).

02.

UN CONTRAT SOUPLE ET ACCESSIBLE

Avec Actépargne2, vous épargnez à votre rythme.

Montant minimum	Pour les 30 ans et plus	Pour les moins de 29 ans
Versement initial	300 €	70 €
Versements programmés	30 € / mois 50 € / trimestre 100 € / semestre	20 € / mois 50 € / trimestre ou semestre

Pourquoi choisir les versements programmés ?
Les versements programmés vous permettent d'investir régulièrement, sans vous soucier du bon moment pour placer votre argent. Vous pouvez modifier le montant ou arrêter vos versements à tout moment.

Et qu'en est-il des frais du contrat ?
Avec Actépargne2, vous bénéficiez de frais transparents et maîtrisés. Nous ne prenons aucuns frais sur vos versements et arbitrages. Les frais de gestion annuels représentent 0,77 % de l'épargne constituée.

03.

VOTRE ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ

Votre espace personnel sécurisé vous permet de suivre en toute autonomie la performance de votre épargne et de réaliser vos principales opérations.

Depuis cet espace, vous pouvez :
- effectuer des versements ;
- mettre à jour vos coordonnées ;
- consulter vos relevés et justificatifs fiscaux.

Après la souscription à Actépargne2, accédez à votre espace personnel gratuitement via le site :
www.la-france-mutualiste.fr

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Votre conseiller habituel vous aide à définir vos besoins et à sélectionner les solutions les plus adaptées à vos projets.



En agence, à domicile ou à distance
lors d'un rendez-vous personnalisé



Par téléphone
au 09 78 45 58 58 *(prix d'un appel local)*
du lundi au vendredi de 9h à 19h



En ligne
sur www.la-france-mutualiste.fr

La France Mutualiste, mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132, siège social : Tour Pacific - 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex - Tél. : 01 40 53 78 00 (prix d'un appel local). **www.la-france-mutualiste.fr**

DAC0126DAP/EM110 - Imprimé en France, avec de l'encre végétale, sur papier PEFC issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. Document à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédits photos : Getty images.